

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 41 (1983)
Heft: 3

Artikel: Considérations sur le marché international du gaz naturel
Autor: Liesen, Klaus
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-139011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Considérations sur le marché international du gaz naturel

Dr Klaus LIESEN,
*président du Directoire
de RUHRGAS AG, Essen*

Je vais tenter d'aborder les fondements et les imbrications du commerce mondial de gaz naturel sous un angle particulier. J'entends par là l'angle du consommateur d'énergie et l'angle d'un pays qui est tributaire de l'importation d'importantes quantités d'énergie et qui, depuis quelques années, importe plus de gaz naturel qu'aucun autre pays.

1. Peu après la crise de l'énergie de 1973, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne publia un programme énergétique qui prévoyait pour l'horizon 1985 une consommation totale d'énergie (consommation d'énergie primaire) de 555 millions de tec¹. La part escomptée du gaz naturel y figurait pour 100 millions de tec/an.

Actuellement et à la suite des mutations profondes qui ont affecté le marché de l'énergie, la République fédérale d'Allemagne consomme moins d'énergie qu'en 1973 et la consommation totale d'énergie prévue pour 1985 est de l'ordre de 400 millions de tec, soit 30% de moins que le chiffre prévu dans le programme énergétique de l'époque.

La part estimée du gaz naturel est, en pour-cent, toujours du même ordre de grandeur; mais vu la réduction de la consommation globale d'énergie et si les prévisions actuelles sont justes, cela signifie que les ventes de gaz naturel en R.F.A. au cours des années 80 ne seront plus de 100 millions de tec. Elles atteindront tout au plus les deux tiers de ce chiffre.

2. Imaginons un instant que les importateurs de la R.F.A. aient conclu, au cours de la première moitié des années 70, des contrats permettant de couvrir entièrement les besoins prévus à cette époque-là pour les années 80. Ces importateurs seraient donc aujourd'hui obligés d'enlever des quantités annuelles qui représenteraient ensemble 25% environ de la consommation totale d'énergie et non plus 18%. Cela serait-il possible?

Il est intéressant et instructif, à mon avis, de s'attacher à cette question. La situation envisagée ci-dessus est hypothétique certes, mais elle aurait pu se produire et peut-être existe-t-elle réellement dans un autre pays importateur. Il s'agit dès lors de savoir quel comportement un pays importateur doit adopter pour éviter que cet état de fait ne survienne.

Dans le cas auquel je pense, je suppose dans un premier temps que l'obligation d'enlever les quantités de gaz est ferme, c'est-à-dire qu'elle ne peut être réduite, si l'on fait bien sûr abstraction de la marge de manœuvre habituelle qui existe entre l'enlèvement minimal et l'enlèvement maximal. Il ne reste alors plus qu'à trouver pour le gaz acheté un débouché supplémentaire sur le marché énergétique, soit de faire reculer les autres sources d'énergie en présence sur le marché pour ramener leur part à 75% au lieu des 82% prévus à l'origine. Que ceci soit extrêmement difficile est chose évidente. En effet, les autres sources d'énergie sont également touchées par la baisse de la consommation totale d'énergie: le secteur minier pour

la houille, le secteur pétrolier au niveau des raffineries, les centrales électriques au niveau de la production et de la distribution d'électricité prendraient également des dispositions pour faire face à la réduction de la consommation totale d'énergie. Les capacités constituées par le passé pour faire face à une demande accrue ne pourraient être réduites que par des ajustements douloureux, tant au point de vue commercial que social, pour faire face à la nouvelle situation. C'est la raison pour laquelle vouloir chercher à augmenter la part du marché du gaz naturel se heurterait à une résistance farouche des autres sources d'énergie.

3. Quelle méthode faudrait-il alors mettre au point pour parvenir à faire augmenter la part du marché du gaz naturel malgré cette résistance ?

La réponse est simple: il faudrait une politique de commercialisation agressive et compétitive. Cela signifie en particulier:

- *Premièrement*: que le prix aux consommateurs du gaz naturel soit suffisamment inférieur à celui des sources d'énergie concurrentes pour qu'un nombre suffisant d'entre eux soit prêt à se convertir au gaz et à réaliser les investissements nécessaires à cet effet. Sur ce plan, il serait impossible de se limiter au secteur domestique et aux petits consommateurs. Pour pouvoir vendre les quantités disponibles, il faudrait pratiquer une politique de commercialisation à l'intention des gros consommateurs et des centrales électriques en particulier.
- *Deuxièmement*: qu'il faudrait convaincre le consommateur que la rente de prix dont il jouit par rapport aux autres sources d'énergie se maintiendra pendant un temps assez long, faute de quoi la conversion ne serait pas rentable.
- *Troisièmement*: que le consommateur devrait être persuadé que le gaz est une source d'énergie sur laquelle il peut compter et dont la sécurité d'approvisionnement à long terme est élevée par rapport aux autres sources d'énergie.

4. Il ne fait absolument aucun doute que cette procédure permettrait de promouvoir de manière rapide et nette les ventes de gaz naturel dans un pays industriel, même si la consommation totale d'énergie stagne. A titre d'exemple, on peut citer l'année 1980 au cours de laquelle les prix du gaz naturel en R.F.A. furent nettement inférieurs à ceux du pétrole pendant une courte durée et où la grande majorité des consommateurs se persuadèrent que le pétrole était une source d'énergie peu sûre. La conversion au gaz se répandit alors comme une épidémie qui ne fut contenue que par le manque de monteurs et d'installateurs pour assurer la permutation au point de vue technique.

Ce mouvement cessa par la suite de la même manière qu'il avait pris naissance. En effet, les prix du gaz montèrent, notamment à la suite de majorations importantes affectant le gaz importé des Pays-Bas et d'Union soviétique, pour se retrouver au niveau du prix du pétrole. La conviction des consommateurs que le gaz était plus sûr que le pétrole disparut, d'une part en raison de cet ajustement des prix, d'autre part en raison du débat politique qui avait eu lieu à propos du nouveau projet d'exportation de gaz naturel soviétique, ainsi qu'en considération des difficultés d'ordre contractuel qui avaient surgi dans le cadre des importations de gaz en provenance d'Afrique du Nord.

5. Il semble toutefois douteux de pouvoir résoudre les problèmes qui se posent dans notre hypothèse en faisant appel à une politique de marché agressive, car une telle politique supposerait que les consommateurs soient l'objet d'incitation économiques nettement plus fortes pour se convertir au gaz naturel que ce qui aurait été nécessaire pour faire face à la forte

croissance de la consommation totale d'énergie prévue initialement. Ceci supposerait que les exportateurs de gaz soient prêts à baisser les prix à l'exportation. Leur comportement à cet égard dépendrait des conditions contractuelles, de leurs coûts, des besoins financiers de leur pays, de considérations d'ordre préjudiciel et politique ainsi que d'autres facteurs encore. Le résultat pourrait fort bien être que les importateurs de gaz se trouvent dans l'impossibilité de pratiquer une politique agressive faute d'une marge de manœuvre en matière de prix.

Si l'adaptation aux nouvelles conditions du marché ne peut s'opérer au moyen du prix, il faut qu'elle se fasse par le biais des quantités. Il faudrait donc, dans notre hypothèse, laisser le prix inchangé et réduire les volumes. Cependant, les contrats d'exportation de gaz ne prévoient d'ordinaire qu'une réduction très limitée des quantités.

On en arrive à la conclusion qu'en définitive, il se pourrait fort bien que les importateurs de gaz soient dans l'impossibilité de s'adapter à la nouvelle situation, ni par une réduction de leur prix, ni par une diminution des quantités. Si l'on poursuit le raisonnement, on en arriverait à la ruine des importateurs de gaz intéressés. Ce phénomène se répercuterait à son tour sur les exportateurs de gaz qui perdraient ainsi leurs débouchés.

6. Contrairement à la triste conclusion évoquée ci-dessus, on peut s'attendre, en règle générale, tout au moins je l'espère, à ce que les parties en présence (les pays exportateurs et les importateurs) trouvent un compromis dans un tel cas, que ce soit au niveau des prix ou au niveau de la quantité, voire pour l'un et l'autre. Cependant, ces supputations tant soit peu exagérées montrent clairement une chose: les conditions technico-économiques auxquelles se trouve assujettie la réalisation de projets d'exportation de gaz imposent des obligations de fournir et d'enlever à très long terme. Ces contraintes réduisent la marge de manœuvre dont disposent les parties en présence pour réagir correctement, à bref délai et de manière autonome, aux fluctuations importantes qui peuvent affecter le marché. C'est la raison pour laquelle le risque de ne pouvoir rétablir en temps voulu l'équilibre sur le marché est plus grand en ce qui concerne le commerce international de gaz naturel que pour la plupart des autres matières premières objet des échanges internationaux.

Il va sans dire que l'importateur se soustrait à ce risque en appliquant une politique d'achat de gaz naturel tenant compte des besoins minimum escomptés pour l'avenir. Par le passé, à cette sage politique d'approvisionnement s'est souvent opposé le désir d'accroître la part du gaz naturel et d'assurer la couverture d'une demande future ne relevant que du possible. Cependant, l'apparition de mutations importantes sur le marché, comme nous les avons vécues au cours de ces dernières années, va très vraisemblablement renforcer la tendance des importateurs à poursuivre une politique prudente d'approvisionnement à l'avenir.

7. J'en viens maintenant à l'application pratique des considérations qui viennent d'être exposées. Ces réflexions présentent un intérêt non seulement parce que notre hypothèse de départ pourrait réellement survenir dans un autre pays ou à une autre époque, mais encore parce que les circonstances actuelles présentent des difficultés analogues dans le secteur gazier développé d'Europe occidentale, et qu'il s'impose d'y faire face en employant des méthodes similaires.

La situation que nous vivons aujourd'hui se caractérise par une consommation totale d'énergie en recul, ou accusant au mieux une faible croissance; selon les prévisions actuelles, cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en l'an 2000.

Ce scénario implique un renforcement de la concurrence entre tous les agents énergétiques sur le marché des usages thermiques, ce même lorsque les importateurs de gaz naturel tels ceux de la R.F.A. ne disposent que de quantités correspondant aux 18 % de la consommation totale d'énergie, pourcentage pris sous l'angle énergétique. J'en ai déjà évoqué les raisons : la totalité des capacités pour toutes les sources d'énergie disponibles est supérieure à la demande absolue et l'on n'escompte pas de taux de croissance de la consommation totale que l'on pourrait se répartir. Vouloir utiliser au maximum ses propres capacités suppose donc que l'on s'arroe une part du marché supplémentaire au détriment des énergies concurrentes.

8. La question qui se pose est de savoir si le secteur gazier est assez fort pour pouvoir résister à cette tendance dans les pays développés consommant du gaz naturel, et pour atteindre et maintenir la part visée dans la consommation totale d'énergie. La réponse dépend de la compétitivité du gaz naturel, soit de la relation existant entre son prix et celui des autres sources d'énergie ; elle est en outre tributaire de l'appréciation du consommateur s'agissant de savoir si le gaz naturel est une énergie sur laquelle il peut compter.

Au cours des années 60, le secteur gazier européen a inventé un système qui s'est imposé dans le monde entier au cours de la décennie suivante. Je veux parler de l'indexation du prix du gaz sur le prix du fuel. A cette époque-là, ce dernier était le principal concurrent du gaz dans tous les segments du marché de l'énergie où il était techniquement possible d'utiliser le gaz naturel. Bien appliqué, le principe de l'indexation sur le prix du fuel aboutit par conséquent à une position concurrentielle du gaz naturel sur la totalité du marché visé. Cette situation se vérifie encore aujourd'hui dans les segments du marché pour lesquels l'huile de chauffage continue à déterminer le niveau du prix de l'énergie à la consommation. Il s'agit en l'occurrence du secteur domestique et des petits consommateurs, ainsi que d'une partie de l'industrie produisant des biens. Dans ces secteurs par conséquent, le gaz naturel pourra s'affirmer à l'avenir, même face à la concurrence des autres sources d'énergie.

La situation est toutefois différente dans le cas des centrales électriques, affectées ou non à la distribution publique, et pour d'autres gros consommateurs qui peuvent utiliser le charbon à la place du fuel. En R.F.A., depuis un an environ, le prix du charbon de chaudière allemand est inférieur de quelque 100 DM/tec à celui du fuel lourd. Le gaz naturel, dont le prix est indexé sur celui du fuel, n'est donc absolument plus concurrentiel sur ce marché où le charbon est en train de le supplanter rapidement. Si l'on veut s'opposer à ce processus, il est donc nécessaire de livrer du gaz sur ce marché à un prix qui dépende, aujourd'hui et à plus long terme, du prix du charbon de chaudière.

Il faut signaler ici qu'une évolution analogue pourrait se concrétiser à l'avenir avec l'extension de l'énergie nucléaire dans le domaine de l'électricité destinée au chauffage et pour les segments du marché atteints par ce type d'énergie.

9. Les réflexions qui viennent d'être exposées permettent de tirer quelques conclusions :

- D'abord, le gaz naturel acquis selon le principe de la « crude oil parity » n'a aucune chance face à la concurrence des autres sources d'énergie présentes dans le domaine des utilisations thermiques.

- En second lieu, celui qui achète du gaz naturel indexé sur le prix du fuel exclusivement perd le marché des centrales et une partie des autres gros consommateurs dans tous les cas.
- Troisièmement, si les pays exportateurs ne sont pas prêts ou pas en mesure de fournir du gaz naturel à des conditions qui en font un concurrent du charbon, et de l'énergie nucléaire à plus long terme, la part du gaz naturel dans la consommation totale d'énergie reculera dans les pays industrialisés.
- Quatrième point, il faudra différer l'exécution des projets de gaz naturel dont le coût est incompatible avec la situation concurrentielle telle qu'elle a été décrite. Ceci vaut également pour les projets douteux, aux yeux des consommateurs, en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement ou la sécurité contractuelle.

10. Ces conclusions appellent certaines objections qui sont notamment les suivantes:

Les considérations qui précèdent supposent une situation de concurrence entre le gaz naturel et les autres sources d'énergie au niveau du consommateur. Des exemples montrent toutefois qu'il est administrativement possible d'ajuster, voire d'éliminer cette concurrence. Ainsi, le gouvernement d'un pays importateur peut amener artificiellement le prix à la consommation du gaz naturel à un niveau concurrentiel, en subventionnant le prix à l'importation ou en renchérissant les sources d'énergie concurrentes, par prélèvement d'un impôt spécial ou en prescrivant au consommateur, par voie législative, l'utilisation exclusive du gaz naturel, ou l'interdiction du pétrole ou du charbon à tout le moins.

On doit convenir que ces objections reposent sur des exemples réels. Dans certains cas en effet, des projets d'importation de gaz naturel, s'insérant dans un contexte politique plus large, ont été utilisés comme simples moyens de réaliser des objectifs en matière de commerce extérieur ou de politique industrielle.

Je crains cependant que ces décisions de nature politique, prise occasionnellement par l'un ou l'autre des pays importateurs de gaz naturel, ne puissent se substituer à la compétitivité du gaz naturel, et qu'elles menacent en conséquence la stabilité du commerce international de cet agent énergétique plutôt qu'elles ne la renforcent.

En République fédérale d'Allemagne, il n'existe aucune limitation. Subventionner l'importation du gaz naturel est impensable pour des raisons relevant de la philosophie économique; il en va de même pour l'obligation légale faite au consommateur d'utiliser du gaz naturel.

Mais indépendamment de la situation qui prévaut en R.F.A., on peut se demander si le commerce international de gaz naturel pourrait survivre à terme, à coup de décisions politiques telles qu'elles ont été évoquées, sur les marchés où cette énergie n'est pas concurrentielle. Les difficultés croissantes auxquelles donnent lieu les budgets de l'Etat et la balance des biens et services des pays industrialisés seraient encore aggravées par les sommes énormes qu'il faudrait consacrer chaque année à la subvention d'importations de quantités relativement élevées d'un gaz naturel non compétitif. Et quels motifs amèneraient à long terme un pays industrialisé à forcer ses consommateurs d'énergie à utiliser du gaz naturel importé alors que d'autres sources nationales ou importées sont disponibles à meilleur

compte? Une telle politique serait totalement contraire à l'intérêt vital que trouve un pays dans un niveau de coûts bas, dans la compétitivité de son industrie exportatrice et dans l'équilibre de sa balance des biens et services.

11. Pour conclure, je peux dire que ces trois dernières années ont à nouveau prouvé que le commerce international de l'énergie, et donc également celui du gaz naturel, reste soumis à la loi de l'offre et de la demande, du prix et des quantités, et qu'il ne peut s'y soustraire à plus ou moins long terme. Regrettable ou non, cette vérité doit sous-tendre nos décisions.

Ceci signifie, entre autres, que nous ne pouvons pas dissocier le prix du gaz naturel de celui des sources d'énergie concurrentes. Si le prix du gaz naturel est comparativement plus élevé, nous ne pourrions atteindre que la tranche de prix supérieure du marché des usages thermiques et la part du gaz dans la consommation totale d'énergie sera modeste. Se trouveront simultanément réduites les possibilités de réaliser de nouveaux projets d'exportation de gaz naturel. Si le prix du gaz naturel est assez bas, il sera possible d'élargir la part du marché du gaz et de vendre des quantités supplémentaires relativement importantes, ce qui créera les débouchés pour de nouveaux projets.

Toutefois, un prix du gaz naturel assez élevé augmentera le nombre des projets d'exportation réalisables du point de vue économique ainsi que la volonté des pays producteurs de mener à chef de tels projets; un prix du gaz relativement bas réduira le nombre des projets économiquement réalisables. Il est cependant absurde de payer un prix qui, bien que permettant la réalisation de projets coûteux de gaz naturel, en rende la vente à des conditions économiques impraticables sur le marché du pays importateur. Il s'agit là de lois simples dont on a trop souvent tendance à oublier le jeu dans les cas extrêmes.

Il existe cependant de nombreux éléments qui militent en faveur d'un développement positif à long terme du gaz naturel:

- la volonté des pays importateurs de payer le prix du marché;
- l'ampleur des réserves de gaz naturel connues à ce jour et escomptées à l'avenir dans les pays exportateurs de gaz naturel ou ceux qui pourraient le devenir;
- le niveau de technicité élevé du secteur gazier et
- les avantages du gaz naturel au niveau de la consommation.

Nous avons donc assez de motifs pour nous convaincre que le secteur gazier et le commerce international du gaz naturel poursuivront leur développement, et ce précisément sous l'empire des lois de la concurrence économique. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas craindre les réalités du marché, mais les affronter.

¹ Une tonne équivalent charbon vaut 8138,5 kwh.